

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le 18 JUNE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage du compte-rendu : 08 mars 2023

**Présents :** M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Maurice BONDIER, M. Karim BENHALIMA, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA.

**Absent excusé :** néant ;

**Absent :** M. Karim BENHALIMA

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine LACROIX

**Objet : FORET COMMUNALE DE MARTIGNA :  
ESTIMATIONS DES PARCELLES ECHANGEES ENTRE LA  
COMMUNE DE MARTIGNA et les EPOUX BESSIERES :**

Vu la délibération du 28 février 2023,

Vu le rapport de l'ONF de distraction au régime forestier en date du 14 février 2023,

Vu l'estimation de l'ONF des parcelles échangées en date du 18 juillet 2024,

Vu les références cadastrales des propriétés de la commune de MARTIGNA faisant l'objet de l'échange :

Territoire communal	Propriétaire	Référence cadastrale N° INSEE Section N° de parcelle	Canton	Contenance Cadastrale Totale (ha)	Surface sur laquelle la distraction du régime forestier est demandée (ha)
MARTIGNA	SECTION DE CHANON	318_C4 506	En Charveron	1,5117	- 1,5117
MARTIGNA	SECTION DE CHANON	318_C5 441	En Charveron Nord	0,5405	- 0,5405
<b>BILAN</b>					<b>- 2,0522</b>

Vu les références cadastrales des propriétés de M. et Mme BESSIERES Jean-Michel faisant l'objet de l'échange :

Territoire communal	Propriétaire	Référence cadastrale N° INSEE Section N° de parcelle	Canton	Contenance Cadastrale Totale (ha)	Surface sur laquelle la distraction du régime forestier est demandée (ha)
MARTIGNA	M. BESSIERES	318_C4 389	En Charveron	0.2740	+ 0.2740
MARTIGNA	M. BESSIERES	318_C4 391	En Charveron	1.9155	+ 1.9155
<b>BILAN</b>					<b>+ 2.1895</b>

## Vu les estimations de l'ONF des parcelles à échanger suivantes :

### ▪ Parcelles communales :

La parcelle cadastrale section C 4 n° 506 est située sur un plateau avec des sols superficiels (profondeur de sol inférieur à 20 cm) à assez superficiels (profondeur de 20 à 40 cm). Sur les sols superficiels représentant la moitié de la surface, le peuplement est composé d'un taillis sous futaie pauvre et non balivable de chêne, charme, tilleul, frêne avec buis présent en sous-étage. Sur les sols plus profonds, le peuplement est composé au sud d'une jeune plantation de sapin et à l'ouest d'une autre plus âgée. Au nord, nous sommes en présence d'un taillis sous futaie bien venant et composé de hêtre, sapin, chêne et charme avec buis présent en sous-étage.

La parcelle cadastrale section C5 n° 441 est située en pente avec des sols superficiels à assez superficiels. Le peuplement est composé d'un taillis sous futaie assez pauvre de tilleul, chêne, frêne et charme avec buis présent en sous-étage. Présence également de quelques gros sapins sur la partie basse.

Ces deux parcelles sont desservies par des pistes et un chemin carrossable qui accède à la ferme de Cruzille. Ces deux parcelles sont attenantes à la propriété des époux BESSIERES.

En tenant compte de la richesse des sols, on peut estimer la valeur du terrain à 500 €/ha, soit une valeur totale de 1 026 €. A cela, il faut ajouter la valeur des bois qui recouvrent la totalité de la surface, à savoir 3 000 €/ha soit un montant total d'environ 6 157 €

**La valeur totale de ces deux parcelles cadastrales est estimée à environ 7 185 €.**

### ▪ Parcelles de M. BESSIERES :

La parcelle cadastrale section C4 n° 389 est située sur un plateau avec des sols moyennement profonds (profondeur de 40 à 60 cm). Le peuplement est composé d'un taillis sous futaie assez pauvre de bouleau, chêne, tremble avec charme en sous-étage. Présence de quelques sapins épars. En revanche, de nombreux semis de sapin, érable, frêne et hêtre sont présents.

La parcelle cadastrale section C4 n° 391 est située sur un plateau avec des sols assez superficiels à moyennement profonds. La moitié de la surface a été rasée il y a quelques années. Sur cette zone, présence de semis et perches de sapin, épicéa, pin, érable, bouleau, alisier, sorbier et hêtre. Pour le reste, le peuplement est composé d'un taillis sous futaie balivable et bien venant de chêne et charme en sous-étage avec quelques alisiers et érables. Présence du buis.

Ces deux parcelles sont desservies par des pistes. Elles sont enclavées dans la forêt communale bénéficiant du régime forestier. Cet échange permettra de résorber ces enclaves, de simplifier les limites périmétrales et donc d'améliorer le patrimoine forestier de la commune.

En tenant compte de la richesse des sols, on peut estimer la valeur du terrain à 600 €/ha, soit une valeur totale de 1 314 €. A cela, il faut ajouter la valeur des bois qui recouvrent environ 65 % de la surface, à savoir 3 500 €/ha soit un montant total d'environ 4 981 €. Pour les 35 % restants, on peut ajouter une valeur d'avenir car de nombreux semis et perches sont présents et formeront le futur peuplement. On peut estimer cette valeur d'avenir à 1 000 €/ha, soit un total de 766 € pour la surface concernée.

**La valeur totale de ces deux parcelles cadastrales est estimée à environ 7 060 €.**

**Conclusion** :

L'estimation est pratiquement équivalente pour les parcelles échangées en surface et en valeur puisque le géomètre avec les services de l'ONF a pris en compte cette donnée lors de la division de la parcelle cadastrale section C4 n° 393 appartenant à la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**

- **S'ENGAGE à échanger les parcelles précitées ci-dessus, aux conditions indiquées.**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que  
dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire,**

**Jean-Charles DALLOZ**

